

*Prestations de retraite supplémentaires—Loi*

Passons maintenant aux propos du député de Nepean-Carleton (M. Baker) et à l'amendement qu'il a présenté pour que la formule du 6 p. 100 s'applique en 1983, mais pas en 1984. Par un raisonnement qui m'échappe, il semble que l'opposition conservatrice, représentée par son critique officiel, soit disposée à accepter aux termes de ces amendement que le programme des 6 et 5 p. 100 s'applique sur un an, mais non pas sur deux.

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Monsieur le Président, je n'ai pas d'objection à ce que le député mentionne mon nom pourvu qu'il n'y ait pas infraction au Règlement, mais je trouve déplacé de faire des observations sur une motion dont la Chambre est saisie.

**M. Lang:** Monsieur le Président, mes observations ne portent pas sur une motion dont la Chambre est saisie, mais sur l'amendement qu'a présenté le député visant à limiter l'indexation à 6 p. 100 en 1983, mais pas en 1984. Si l'on accepte de plafonner les pensions en 1983, pourquoi n'accepterait-on pas d'en faire autant pour 1984? Il faut choisir, monsieur le Président.

• (1720)

Je voudrais demander aux députés de l'opposition qui ont appuyé leurs collègues libéraux de la région d'Ottawa lesquels, en toute bonne foi, ont décidé de voter contre ce bill, de reconnaître et de respecter le droit des autres députés de cette région qui ont le courage personnel et politique voulu de voter en faveur du bill. Les Canadiens veulent des chefs politiques qui fassent preuve d'intégrité et de courage. J'invite fortement les députés de l'autre côté de la Chambre à reconnaître le courage personnel et politique de ceux qui, de bonne foi, appuient ce bill en ayant la conviction que l'intérêt national doit passer avant tout.

**M. le vice-président:** Le député est maintenant en train de poser des questions au député qui vient de parler. La parole est au député de Kamloops-Shuswap (M. Riis).

**M. Riis:** Monsieur le Président, je n'ai en réalité que très brèves questions à poser au député, avec sa permission. Tout d'abord, il a dit que les Canadiens devaient participer à cette lutte contre l'inflation; il laisse donc entendre qu'ils devraient accepter de leur plein gré que la hausse de leur pension soit ramenée à 6 p. 100 cette année et à 5 p. 100 l'an prochain.

Compte tenu de ce concept de justice et de partage, que chacun doit bien sûr approuver en principe, le député pourrait-il essayer d'expliquer comment il se fait que le conseiller du gouvernement en matière de politique fiscale, le gouverneur Bouey de la Banque du Canada, ne reconnaît pas le principe du partage et ne demande pas à ses retraités d'adhérer au programme des 6 et 5 p. 100, au lieu de leur accorder cette année une hausse de 11.5 p. 100, supérieure au taux de l'inflation? Aurait-il l'obligeance de nous l'expliquer?

**M. Lang:** Monsieur le Président, je tiens à faire remarquer que moins de un pour cent des pensionnés du secteur privé bénéficient de la pleine indexation de leur pension. Le gouvernement n'a donc pas besoin de leur demander d'accepter de leur plein gré de ce conformer au programme des 6 et 5 p. 100. Ils ne touchent pas de hausses de 6 et 5 p. 100. Cela respecte le principe de justice exprimé ici. Nous invitons les fonctionnaires à la retraite à partager le fardeau commun comme le font déjà

les pensionnés du secteur privé, auxquels on n'a pas demandé de le faire de leur plein gré.

Quant au gouverneur Bouey et à la Banque du Canada, le fait est que la loi sur la pension de la Fonction publique ne s'applique pas à cet organisme. Le bill C-133 tend à modifier la loi sur la pension de la Fonction publique. C'est un fait. Il n'est donc pas possible d'y astreindre cet organisme au moyen du projet de loi à l'étude.

Deuxièmement, le régime de retraite de la Banque du Canada est à caractère entièrement contributoire, non seulement pour le régime de retraite de base comme il l'est pour les fonctionnaires en général, mais aussi pour l'indexation du régime. C'est pourquoi les deniers publics ne servent absolument pas à indexer les pensions versées aux retraités de la Banque du Canada, contrairement à ce qui se passe dans le cas des fonctionnaires visés par la loi, car 90 p. 100 de l'argent qui sert à payer l'indexation de leur pension provient des deniers publics.

**M. Riis:** Monsieur le Président, j'accepte ce que le député s'est efforcé de me répondre. Mais j'ajoute qu'à partir d'aujourd'hui les exhortations du gouverneur Bouey sonnent creux car il ne pratique pas du tout ce qu'il prêche d'après la façon dont il traite ses employés. Je note que les banques, elles aussi, n'ont eu que des éloges à l'endroit du programme des 6 et 5 p. 100, mais on découvre, en lisant l'exposé annuel de la Banque royale du Canada, qu'elle a accordé une augmentation de 16.5 p. 100 à ses retraités cette année. On constate, là encore, que certains de nos dirigeants ne pratiquent pas du tout ce qu'ils prêchent. Voilà maintenant que le président du comité de gros bonnets, M. Ian Sinclair, qui a conseillé le gouvernement à propos du programme des 6 et 5 p. 100 et qui a été son porte-parole dans tout le pays, nous dit, monsieur le Président, que ce n'est pas à coups de millions et de millions de dollars qu'il faut relancer l'économie, mais de milliards de dollars.

**M. le vice-président:** Je rappelle au député qu'il doit être bref et qu'il ne doit pas s'écarter du sujet.

**M. Riis:** Voici donc la question que je voudrais poser au député: Puisqu'il semble bien maintenant que M. Ian Sinclair et son comité aient renoncé au programme des 6 et 5 p. 100, mais qu'il demande plutôt au gouvernement d'injecter d'énormes sommes dans l'économie, le député n'aurait-il pas maintenant de bonnes raisons de ne plus donner son appui au bill C-133, voire même de voter contre?

**M. Lang:** Au contraire, monsieur le Président. M. Sinclair a été un ardent défenseur du programme des 6 et 5 p. 100. Il admet lui aussi, comme le gouvernement, que ce programme ne résout pas tous les problèmes, qu'il faut prendre d'autres mesures pour relancer l'économie et pour régler la grave question du chômage. Mais cela ne veut pas dire, monsieur le Président, qu'il faille renoncer à combattre l'inflation en amenant les gens à se montrer moins exigeants en matière de revenus. Le député, qui est le critique financier du Nouveau parti démocratique, sait très bien qu'en période de récession, l'inflation n'est pas alimentée par une demande globale excessive, mais elle est plutôt alimentée par la hausse des coûts et par des facteurs psychologiques. Je pense qu'il est logique d'avoir instauré un programme de 6 et 5 p. 100 conçu pour lutter contre l'inflation causée par la hausse des coûts ainsi que par la psychose inflationniste tout en préconisant des mesures pour accroître l'investissement dans l'entreprise privée et aussi dans